



FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C115	Appui à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) - Formation en abattage contrôlé				RCA		
Thématique ¹							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Sinfocam	Concessionnaires	Nature+	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
52.022	25.086	52 % de l'intervention 25 % des honoraires	24.03.2016	6 mois	6 mois

Commentaires
<p>PPECF : Honoraire formateur 300 €/j x 44 = 13.200 € ; frais d'approches 300 €/j x 16 = 4.800 € ; billets d'avions 1.500 € x 2 = 3.000 € ; coordination nature + 6.500 € x 0,33 x 0.75 = 1.609 € ; frais de gestion sur montant total (5%) 2.477€</p> <p>SINFOCAM : Honoraire formateur 100 €/j x 44 = 4.400 € (soit 25% de l'honoraire), 6.500 € x 0,33 x 0.25 = 536 € ; logistique 60 j x 75 € = 4.500 €, hébergement 60 j x 75 € = 4.500 €.</p>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux
Mots clés
Formation, abattage à faible impact, renforcement des capacités, diamètre minimum aménagé, techniques d'abattage, outils de sécurité, essence exploitable
Résumé de l'intervention
<p>Le contrat C115 vise à dispenser deux sessions de formation en abattage contrôlé à plusieurs entreprises forestières du Groupe Vicwood installées en République de Centrafrique, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ TCA : PEA 164, 228.000 ha aménagés ; ✓ VICA : PEA 184, 370.294 ha aménagés ; ✓ SINFOCAM : PEA 190, 234.465 ha en cours d'aménagement. <p>L'entreprise SINFOCAM est limitrophe aux Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) du complexe Tri national de la Sangha (TNS). Dans un contexte très particulier, la société SINFOCAM comme les sociétés TCA et VICA souhaitent tendre vers une gestion responsable de leur massif forestier en réduisant l'impact de leur exploitation forestière</p>

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

sur l'environnement.

Les 3 sociétés sont dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exploitation industrielle sur toutes leurs concessions forestières. Les entreprises souhaitent fortement intégrer / renforcer dans leurs pratiques les méthodes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), notamment en abattage contrôlé.

Les formations ont eu lieu en deux sessions (avril et septembre 2016) sur les sites de Bamba, Nazembé et Gokosso.

Commentaires

Formation réalisée par les mêmes experts formateurs que ceux exécutant le contrat C066 au Gabon : Baix G., Repan L., Dubart N.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- formation de trois entreprises du groupe Wicwood en RCA aux techniques EFIR ;
- plus de 100 cadres et ouvriers formés en abattage : Abatteurs (28), Aide-abatteurs (24), Tronçonneurs forêt & parc (24), Mécaniciens (7), Contrôleurs forêt (8), personnel d'encadrement (27) ;
- production des fiches techniques :
 - ✓ fiche des critères permettant l'évaluation d'une souche d'abattage ;
 - ✓ fiche d'évaluation CAC 10 (impactant la prime de production) ;
 - ✓ fiche technique sur l'affûtage, etc. ;
 - ✓ Proposition d'éléments pour l'élaboration d'une fiche de poste : chef abatteur ;
- rapport de formation à l'issue des deux sessions de formation.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- mise à niveau pratique des abatteurs et tronçonneurs en abattage EFI ;
- meilleur entretien du matériel et amélioration de la sécurité des opérateurs ;
- réduction de l'impact négatif de l'exploitation sur le peuplement résiduel ;
- accroissement des rendements par une meilleure valorisation de la ressource ;
- identification des formateurs "Chefs abatteurs" internes ;
- procédures de suivi-évaluation des opérations d'abattage-tronçonnage mises en place ;
- toute une liste de conseils pour rendre plus opérationnels les différentes équipes d'abatteurs, étêteurs, tronçonneurs et améliorer leur sécurité lors des activités d'exploitation.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- définition d'un profil de formation standard pour les abatteurs dont certains exercent le métier depuis plus de 10 ans en pratiquant pour certains l'abattage EFI ;
- les expériences de cette intervention et de celles du contrat C066 seront capitalisées dans un guide EFIR dont la version papier sera disponible à partir de septembre 2017.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le personnel qui exploite le PEA 190 maîtrise les techniques EFIR. La dernière mission de monitoring réalisée en avril 2017 confirme la bonne maîtrise des techniques par les équipes ce qui devrait assurer les partenaires techniques et financiers qui investissent de l'argent et du temps dans la protection des APDS limitrophes au PEA.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- coût de la formation à l'unité nettement moins chère par rapport à la formation longue pratiquée par ONFI (C015). Les abatteurs pratiquaient déjà l'abattage directionnel et n'ont eu besoin que des rappels. En phase II, il faut **proposer des formations différenciées en fonction du niveau de professionnalisme rencontré dans l'entreprise**. Ceci nécessite au préalable la réalisation d'un diagnostic succinct dans l'entreprise avant de démarrer les formations ;
- l'exigence de demander une contribution de 25% aux frais d'honoraire n'a pas posé de problèmes. Cependant, en phase II il **faudrait faire une distinction entre les entreprises qui ont déjà bénéficié d'un appui similaire en phase I, les entreprises qui ont déjà dispensé des formations EFIR à leurs propres frais à leurs ouvriers et celles où le niveau en abattage est très bas. Une contribution des bénéficiaires aux honoraires des formateurs de 66% pour la première catégorie, 50% pour la seconde et 33% pour la dernière catégorie de concessionnaires devrait être le minimum en phase II**. Cette pratique devrait décourager les entreprises bénéficiaires de la phase I à demander les mêmes appuis en phase II.

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [TdR C115](#)

 Appui à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) - Formation : Abattage contrôlé (C115) **rapport de 42p non posté sur le site web car contenant des informations confidentielles**

 Guide EFIR illustré (C066 et C115), pas encore disponible au 31.07.17, sortira en version papier sous peu (presses Gembloux)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

-  [Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers \(C024\)](#)
-  [Formation à l'usage du GPS et au logiciel Quantum GIS \(C032\)](#)
-  [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)
-  [Formation groupée en inventaire d'exploitation \(C085\)](#)